

TR: T59928-ST ISMIER-PROJET 661 ROUTE DE CHAMBERY-MA COOP

À partir de Manon GUITTON <m.guitton@saint-ismier.fr>

Date Jeu 24/09/2026 08:44

À Manon GUITTON <m.guitton@saint-ismier.fr>

📎 3 pièces jointes (2 Mo)

RAPPORT D'EXPOSITION V2.pdf; cerfa_15003-02.pdf; notice explicative mesures.pdf;

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi du projet d'antenne-relais BOUYGUES TELECOM situé 661 route de Chambéry, et suite à la réception en mairie d'un nouveau rapport d'exposition, la commune a interrogé l'opérateur sur plusieurs éléments soulevés dans les observations reçues, notamment les différences constatées entre les deux versions du rapport de simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques ainsi que l'absence de mention du lycée horticole dans le Dossier d'Information Mairie initial.

BOUYGUES TELECOM nous a indiqué avoir procédé à un réexamen des hypothèses de modélisation concernant notamment l'habitation située 80 chemin de Chartreuse, en affinant les caractéristiques du vitrage prises en compte dans les calculs.

L'opérateur nous a également confirmé que le lycée horticole n'avait effectivement pas été mentionné dans le DIM initial. Il indique toutefois que les simulations réalisées sur les bâtiments du lycée font apparaître des niveaux compris entre 0 et 1 V/m.

Vous trouverez donc en pièce jointe le rapport de simulation actualisé, daté du 2 septembre 2026, qui nous a été transmis par BOUYGUES TELECOM.

Dans un souci de transparence, ce document sera également mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui n'auraient pas encore transmis leur demande, je me permets de vous rappeler qu'il est possible de solliciter auprès de l'ANFR une mesure gratuite de l'exposition aux champs électromagnétiques, réalisée par un laboratoire indépendant accrédité.

La démarche est simple : il suffit de compléter le formulaire CERFA (voir PJ) de demande de mesure, de le transmettre à la commune afin que nous puissions le viser, puis de l'adresser à l'ANFR. Une première mesure peut ainsi être réalisée avant la mise en service de l'installation afin de disposer d'un état de référence, puis une nouvelle mesure pourra être sollicitée après sa mise en fonctionnement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,



Manon GUITTON

*Service urbanisme
Pôle Cadre de Vie*

Mairie de Saint-Ismier
Le Clos Faure
38331 Saint-Ismier Cedex
04.76.52.52.33
s.urbanisme@saint-ismier.fr
www.saint-ismier.fr
[f Saint-Ismier sur Facebook](#)